

Connaissance des nouvelles législations sur la déclaration des allergènes et intolérances. Incidences sur la carte des mets de votre établissement.

DATES

Lundi 27 mai 2019

de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

OU

Mercredi 5 juin 2019

de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

LIEU

**Société des Cafetiers, dans notre salle « Christian Parcineau »
5 rue Vignier**

CONTENU

- Distinguer les différences entre les allergies, les intolérances alimentaires et la maladie coeliaque,
- Connaître les sources, les risques et les réactions croisées associés aux différents allergènes,
- Maîtriser les doses, modes de cuisson et substitutions urgentes en cas d'anaphylaxies,
- Connaître les législations en vigueur depuis le 1^{er} mai 2017 sur les allergènes et les lignes directrices nécessaires au respect de la loi sur les denrées alimentaires en vrac,
- Apprendre à communiquer et former son personnel à mieux comprendre les besoins de chaque client,
- Offrir une déclaration fiable sur ses menus et sur l'étiquetage des aliments préemballés et en vrac, pour respecter les nouvelles législations en matière alimentaire,,,,,
- Travail pratique sur votre propre carte et contrôle de sa conformité à la loi.

PRIX

CHF 140.- pour les membres de la SCRHG

CHF 260.- pour les non membres de la SCRHG

Voir bulletin d'inscription au dos →

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Connaissance des nouvelles législations sur la déclaration des allergènes et intolérances, et sur ses incidences sur la carte des mets de votre établissement »

Lundi 27 mai 2019 de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30	<input type="checkbox"/>
Mercredi 5 juin 2019 de 08h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30	<input type="checkbox"/>

**Cocher la date qui vous convient*

Données concernant l'élève

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom, Prénom : _____

Rue, Numéro : _____

NPA, Localité : _____

Mobile : _____

Date de naissance : _____

Adresse mail : _____

Données concernant l'établissement

Nom de l'établissement : _____

Rue, Numéro : _____

NPA, Localité : _____

Téléphone professionnel : _____

NUMERO DE MEMBRE : _____

Genève, le _____

Signature :